

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 113 (1968)
Heft: 3

Artikel: Philosophie d'une crise de l'occident
Autor: Schneider, Fernand-Thiébaud
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343407>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Direction-Rédaction par intérim: Colonel-divisionnaire Montfort

Rédacteur-Adjoint: Colonel EMG Georges Rapp

Administration: Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S.A., av. de la Gare 33, 1000 Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. 10-5209)

Annonces: Publicitas S.A., succursale, rue Centrale 15, 1000 Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 18.—; 6 mois Fr. 10.—
Etranger: 1 an Fr. 22.—; 6 mois Fr. 12.—
Prix du numéro: Fr. 2.—

Philosophie d'une crise de l'Occident

I. INTRODUCTION

Le rejet brutal, par le général de Gaulle, de l'OTAN, a produit, dans l'Alliance et dans le monde, l'effet d'un orage en ciel serein...

En effet, aux yeux de l'homme non averti, un calme apparent, résultat d'un certain immobilisme de la politique atlantique des Etats-Unis — sollicités par la situation dans les espaces extra-européens — a pu masquer longtemps la profonde réalité des divergences entre alliés ¹.

De ce fait le généreux rêve, du président Kennedy, d'une véritable association sur un parfait pied d'égalité — entre l'Europe et l'Amérique du Pacte — a été perdu de vue. Alors qu'aussi bien le remarquable redressement des partenaires du vieux continent que l'évolution intervenue dans le monde exigeaient une réadaptation du traité d'alliance.

Mais, quelles étaient donc ces contradictions internes nées au sein de la communauté et qu'il eût été si facile de surmonter

¹ Cf. à ce sujet notre étude: « Philosophie d'une alliance en péril » (Revue militaire générale, mars 1966).

avec un peu de bonne volonté générale? Elles se situent essentiellement sur deux plans: celui de la stratégie politico-militaire; celui de la compétition technologique.

Il était donc indiqué d'évoquer, à ce double point de vue, une série de difficultés surgies à l'horizon occidental, mais qu'il serait toujours possible de surmonter entre alliés de bonne volonté.

II. LES CONTRADICTIONS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES ENTRE ALLIÉS

Un certain nombre de faits nouveaux, touchant à la politique ou à la stratégie, sont venus troubler cette concorde dans l'unanimité qui caractérisait l'Alliance à ses débuts. Le plus important de ces événements fut sans doute la « solidarité des deux grands », intervenue à Cuba, lorsque Washington et Moscou entrevirent la possibilité d'évoquer — et même de régler — à deux les grands problèmes mondiaux.

Sensiblement à la même époque, le développement progressif du différend sino-russe pouvait inciter à croire à une réelle diminution de la menace soviétique en Europe. De cette double évolution est résulté un certain polycentrisme chez les alliés des Etats-Unis, alors que naissait, chez les satellites de l'Union soviétique, un commencement de liberté d'action, à vrai dire plus accentuée chez les Etats du sud que chez ceux du nord, où la tutelle du Kremlin est restée très pesante.

Il s'était donc produit, dans les deux blocs, une réelle diminution de l'autorité des puissances-guides. Dans l'Alliance atlantique, de nombreux Américains, parmi les plus notoires, se rendaient alors parfaitement compte de la nécessité d'atténuer le leadership des Etats-Unis, jadis incontesté, au sein de la grande communauté occidentale.

C'est dans ces conditions que le président Kennedy, dépassant le cadre strictement militaire, offrit à l'Europe atlantique ce « partnership », dont, probablement, il ne mesurait pas encore les immenses dimensions souhaitables, pas plus qu'il

ne soupçonnait les sacrifices qu'une telle entreprise pouvait exiger des Etats-Unis.

Dans le même esprit, l'ambassadeur américain près de l'OTAN, M. Cleveland, déclarait plus récemment, en octobre 1965, devant l'American Club de Paris: « Selon nous, il ne saurait être question qu'un seul pays, fût-il le nôtre, régisse le monde ou une partie importante du monde. » Et il préconisait une vaste communauté dans laquelle les « décisions seraient prises dans de nombreuses capitales. »

En fait, expliquait l'expert Henry Kissinger, devant une sous-commission du Sénat américain, en juin 1966, la politique des Etats-Unis vis-à-vis de l'Alliance peut se définir, dans sa tendance dominante, en trois points:

- 1° Egalité des Etats membres;
- 2° Constitution d'une Europe unie, partenaire égale des Etats-Unis;
- 3° Défense intégrée.

En bref, pour l'Alliance, comme pour l'Europe, la théorie américaine prévoit un système fédéral. Pour la défense, par contre, c'est le leadership de Washington qui est préconisé. La défense, disent les doctrinaires américains, est indivisible et les Etats-Unis détiennent 95% du potentiel nucléaire occidental. Donc, eux seuls peuvent assumer la responsabilité de la stratégie atlantique.

Il y a là une flagrante contradiction, d'ailleurs reconnue par Kissinger. Et cette juxtaposition d'une Europe unie — c'est-à-dire non seulement coordonnée, comme la veut le général de Gaulle — et d'une défense sous hégémonie américaine, devait susciter forcément une certaine opposition européenne, dont le chef d'Etat français présentait l'expression en quelque sorte exacerbée.

La doctrine du général de Gaulle, en fait, est déduite de la notion traditionnelle française de la souveraineté absolue. Certes, le président n'est pas un juriste. Et pourtant sa

conception en la matière remonte incontestablement à Jean Bodin, l'un de ces légistes qui bâtirent juridiquement la royauté absolue des Bourbons. Pour cette école la souveraineté apparaissait comme cette « *maxima potestas* » dont Bodin lui-même disait : « *est aut non est* ». Donc, sous l'ancien régime, l'autorité de l'Etat était indivisible. Et c'est cette conception qui a été jadis transmise à la France républicaine par celle des rois.

Cette notion d'une souveraineté intangible, issue de la tradition royale et unitaire française, s'oppose à celle des Etats fédéraux que sont l'Allemagne, les Etats-Unis ou la Suisse. La conception de deux niveaux pour l'exercice des attributions étatiques, tels qu'ils existent dans les institutions allemandes ou américaines, avec des Etats « fédérés » — « *nach unten Herr, nach oben Untertan* » (donc : souverains vers le bas, soumis vers le haut) — est inconcevable dans la vision classique française.

Et si M. Schuman a pu préconiser jadis une Europe fédérale, c'est parce qu'il avait étudié, dans l'université allemande, la répartition des droits de souveraineté entre l'Etat fédéral et les Etats fédérés. Quant à M. Jean Monnet, il est parvenu à la notion d'une Europe unie, par le détour de l'économie, qui tend à supprimer les frontières nationales ou du moins à en faire abstraction.

Pour le général de Gaulle, au contraire, qui n'envisage que des Etats souverains dans la plénitude de la conception française traditionnelle, il ne saurait y avoir d'Europe supranationale — de « Patrie européenne » — mais seulement une « Europe des Patries », une Europe de l'équilibre telle que la voyait jadis — efficacement alors — Talleyrand, dans le cadre de la « Pentarchie » de 1815. En d'autres termes, seule une sorte d'entente entre gouvernements européens indépendants est concevable dans la vision du chef d'Etat français.

C'est cette thèse que soutenait M. Couve de Murville en faisant une distinction entre un « abandon de souveraineté » — possible par accord entre pays indépendants, dans le Traité

de Rome, par exemple — et un Etat supranational dont la France, disait-il, n'accepterait jamais les directives ¹.

Mais il convient de remarquer que la vigueur de l'affirmation de la souveraineté indivisible, par le général de Gaulle, n'empêche nullement, de la part du chef d'Etat français, la conception d'une certaine Europe.

Au contraire, semble-t-il dire, une prise de conscience européenne s'impose en présence du « protectorat » tel que prétendent l'exercer, selon lui, les Américains sur l'ensemble de l'Alliance ². C'est à cette Europe que le chef d'Etat français assigne la mission de surmonter l'opposition Est-Ouest sur l'ancien continent.

Et ainsi, le général de Gaulle — d'ailleurs très sensible, semble-t-il, à la conviction « européenne », manifestée par la majorité des Français lors des élections présidentielles notamment — préconise une politique basée sur trois principes de base :

- 1^o La notion de l'Etat souverain,
- 2^o L'Europe des Patries, donc des Etats souverains,
- 3^o La fidélité à l'Alliance atlantique, mais le rejet de l'OTAN.

Quant à la communauté atlantique, elle se voit assigner par le général de Gaulle une vocation étendue, parallèlement d'ailleurs à une atténuation de son rôle spécifiquement militaire. Ce dernier, du fait de la diminution du danger de guerre en Europe, est plus réduit. Dans une Alliance réformée et aux compétences élargies, l'Europe, dit le chef d'Etat français, doit occuper une position centrale. Mais de quelle Europe s'agit-il ? Le général de Gaulle évoque d'abord celle « des Patries », c'est-à-dire la réunion des gouvernements indépendants, procédant par ententes, par libre coordination des

¹ Au banquet-débat de « Réalités », du 18 octobre 1966.

² Cf. Conférence de presse du général de Gaulle du 21. 2. 66.

politiques nationales souveraines. C'est aussi l'Europe « européenne », c'est-à-dire celle qui n'admet pas le leadership américain. C'est enfin cette Europe « de l'Atlantique à l'Oural », en d'autres termes celle de l'avenir, que le général de Gaulle veut construire ultérieurement avec la Russie non asiatique et sans les Etats-Unis.

Il résulte de cette énumération que la thèse française — tout comme l'américaine — contient, elle aussi, des contradictions. Et, dans sa marche en direction de l'Europe, le général de Gaulle, par sa conception intransigeante de la souveraineté, semble se mettre lui-même en travers de la voie qu'il préconise.

Telles sont les deux thèses opposées au sein de l'Alliance. Mais quelles sont les positions des autres partenaires atlantiques ? Plus particulièrement, quelle est l'attitude des « petits alliés » atlantiques ? Quelle est celle de l'Allemagne fédérale ?

Pour les petits pays du Pacte, une communauté supranationale, celle qui dicterait — dans des conditions à définir — la loi à tous les associés, représenterait la solution idéale. Car ces nations sont trop faibles pour pouvoir, au niveau d'une discussion entre les quinze, faire « le poids » en présence de leurs puissants partenaires.

Quant à l'Allemagne, elle est étroitement liée à la France, dont l'amitié lui est indispensable. Mais elle est tributaire des Etats-Unis pour sa sécurité et pour Berlin-Ouest. Dans l'impossibilité de faire un choix entre ces deux liens, elle est portée à souhaiter une instance supranationale. Cette supranationalité, elle l'appelle d'ailleurs avant tout pour l'Europe. Car l'Allemand, par tempérament et par tradition, a toujours aspiré à un dépassement de lui-même dans une grande entité, dans laquelle il voudrait se dissoudre — « sich aufgehen lassen. » Et c'est faute d'avoir trouvé ce dépassement désiré dans la communauté de défense — cette C.E.D. que la France lui a jadis si cruellement refusée — que l'Allemagne s'est tournée vers l'Amérique, parfois, et qu'une certaine opinion allemande envisageait, il y a peu de temps encore, cette « dyarchie

germano-américaine » que croyaient devoir dénoncer divers alliés européens...

Quoi qu'il en soit, il y a lieu de souligner ici le danger que pourrait entraîner la méconnaissance, de la part des partenaires de la R.F.A., de certaines aspirations de nos voisins. En particulier, l'état de mineure dans laquelle a été confinée, au sein de l'Alliance, la République fédérale, est de nature à pousser celle-ci — s'il n'y est porté remède — dans la voie du désespoir, soit en direction de l'Union soviétique, soit dans l'extrémisme nationaliste. Dans l'immédiat, les anciennes orientations très tranchées du « gaullisme » et de « l'atlantisme » ouest-allemand ont fait place à des positions plus nuancées. Les trois partis, deux à deux, s'accordent sur certains points, s'opposent sur les autres, dans un état de confusion développé après le départ de l'autoritaire chancelier Adenauer. Bref, le problème allemand doit recevoir une certaine considération au sein de l'Alliance. Car l'Allemagne a été quelque peu déçue, avant l'arrivée au pouvoir du chancelier Kiesinger, à Paris, comme à Washington. Et il serait dangereux, pour la communauté atlantique, de méconnaître les aspirations profondes d'un peuple qui en est encore à s'interroger sur son destin.

En attendant, l'Alliance poursuit sa crise. Et, à vrai dire, du point de vue politique et militaire, tous les alliés, comme le laissait entendre récemment le général Norstad, sont « coupables ». L'on reproche à la France son « dégageant ». Mais les Etats-Unis n'ont-ils pas péché contre l'esprit du Pacte en voulant, unilatéralement, appliquer une nouvelle stratégie, celle de la « flexible response », de la riposte adaptée ? Par ce geste, la grande alliée a violé le principe fondamental de l'Alliance, celui de la primauté politique, c'est-à-dire celle de l'instance suprême de la communauté, le Conseil atlantique, lieu de convergence des quinze volontés souveraines des Etats membres. En méconnaissant la compétence de l'autorité politique commune, elle a enfreint aussi le principe de l'égalité de ses partenaires, pratiquement ignorés en la circonstance. Enfin, la stratégie de la riposte souple va à l'encontre de l'intérêt

européen ¹. Car, dans ce troc de terrain contre du temps, pour amener l'agresseur éventuel à réfléchir et, avant la fin de « l'escalade », à négocier afin d'éviter l'apocalypse nucléaire, les alliés de notre continent sont incontestablement lésés. En effet, cette doctrine, logique pour la lointaine Amérique, est désastreuse pour la vieille Europe, qui serait submergée, avant l'écoulement du temps de réflexion accordé à l'assaillant. Il est donc indispensable que l'Amérique assouplisse quelque peu son autorité. Mais sa surpuissance ne joue pas uniquement dans les domaines de la politique et de la stratégie de l'Alliance.

III. LA COMPÉTITION TECHNOLOGIQUE ET LA COMMUNAUTÉ ATLANTIQUE

Il est certain que la hantise du « missile gap » fut le produit de la propagande soviétique autant que la conséquence des progrès de la technique russe. Mais celle-ci, en réalisant simultanément son arme atomique et les porteurs de celle-ci, déclencha, entre les « deux grands », une compétition technologiques aux répercussions incalculables.

Certes, l'on peut, actuellement, parler d'une neutralisation par la terreur entre l'Union soviétique et les États-Unis. Mais il s'agit là d'une situation éminemment précaire, notamment en l'état actuel des recherches spatiales dans les deux pays. Qui sait si, demain peut-être, les actuels missiles ne vont pas être brusquement et brutalement dépassés, par un quelconque « laser » ou « missile anti-missile » tel que les Russes l'ont produit récemment sur la Place Rouge ? Ou par un autre engin d'une nature insoupçonnée, ou simplement par la bombe orbitale ? ²

Quoi qu'il en soit, chacun des deux géants détient, dans son camp, une incontestable suprématie des moyens et des perspectives techniques pour l'avenir. Dans la Communauté atlantique, la surpuissance américaine est telle, que les États-

¹ Elle vient d'être adoptée, le 12. 12. 67, par les ministres de la défense de l'OTAN! Nous reviendrons encore sur cette « nouvelle stratégie »! (Réd.)

² Voir R.M.S., décembre 1967, p. 529. (Réd.)

Unis ne se contentent pas du travail de savants nés sur leur sol et éduqués dans leurs universités. Mais ils continuent à drainer une partie de l'élite scientifique européenne — formée dans les facultés et instituts, donc aux frais, des pays d'origine — et dont les Etats du vieux monde n'ont pas toujours les moyens d'utiliser à plein les remarquables possibilités. Si bien que nous risquons encore de voir des Prix Nobel américains nés en Europe. C'est là une des conséquences de cette surpuissance des Etats-Unis, à laquelle nous venons de faire allusion.

Mais cette prépondérance a d'autres implications, non moins désastreuses pour les alliés de l'Amérique. L'Etat américain contribue pour 63% au financement de la recherche et du développement.¹

Sur ces crédits, 83% vont aux programmes militaires et spatiaux. Ils sont attribués directement aux entreprises privées² et 20 milliards de dollars³ sont ainsi inscrits au budget, sous le chapitre d'objectifs spéciaux. Cette ponction sur les finances publiques est justifiée par la nécessité dans laquelle se trouvent les Etats-Unis de maintenir leur puissance militaire et leur prestige dans le monde.

Mais cette large contribution de l'Etat a fait dire, à juste titre, que « l'économie américaine relevait en partie de l'économie de guerre »³. Il se produit, de ce fait, une véritable perturbation dans le jeu normal du processus économique, une atteinte à cette « equality of chances » qui, sur le plan national, a fait jadis la grandeur des Etats-Unis.

En effet, le financement, hors marché — par les trois armées — d'organismes tels que la NASA, l'AEC et la National Science Foundation, procure à l'économie américaine une véritable prédominance vis-à-vis de celles des autres pays. Un

¹ Cf. : « La recherche européenne face au défi américain » (Atomes, n° 236, octobre 1966).

² Cf. « La recherche scientifique et technique française dans le contexte international » (Revue de Défense Nationale, septembre 1966).

³ Cf. « Les données et les conditions de la croissance économique », étude éditée par l'Association pour l'étude des problèmes économiques et humains de l'Europe, 10, bd. Malesherbes, Paris. (page 103)

rapport du gouvernement de Washington déclarait, le 30 avril 1962¹: « The increase in federal expenditures for Research and Development has had an enormous impact on the Nation's scientific and technical resources. » Et, font remarquer les auteurs cités: «... l'application de principes de macro-économie et de programmation à la réalisation d'objectifs militaires... risque de provoquer une transformation lente, mais dangereuse, du processus économique de croissance dans le reste du monde. » Et l'étude cite un certain nombre de cas typiques à ce point de vue. D'abord celui du « laser », qui a trouvé des applications étonnantes dans le micro-usinage et la médecine, notamment.

De même, le pyrocérame, céramique solide, résistant au feu, utilisé dans la quincaillerie de luxe américaine, est une conséquence des recherches de matériels à hautes caractéristiques pour cônes de rentrée des fusées balistiques. Il en va de même pour l'équilibrage des gyrosopes, les semi-conducteurs de puissance et toute une série de perfectionnements.

Toutes ces inventions portent atteinte, incontestablement, au fonctionnement normal du processus de croissance économique. Non seulement les Américains, de ce fait, violent le principe de l'égalité de tous dans la compétition, qui leur est si cher, mais ils se mettent en contradiction avec leur théorique vision du monde de demain. Ce dernier, à leurs yeux — et à juste titre — leur apparaît comme engagé dans une immense marche vers les grands ensembles, ceux de la concentration, des fusions et intégrations économiques et politiques. Mais cette doctrine — qui reflète si bien l'aspiration de notre humanité vers l'universel, vers ce « magnum sæclorum ordo » auquel rêvait déjà Virgile — sous-entend un vigoureux dépassement de nos frontières nationales, donc une progressive mutation de nos politiques extérieures en une sorte de grande politique intérieure à l'échelle du monde. Certes, c'est là une vue à

¹ Cf. « Les données et les conditions de la croissance économique », étude éditée par l'Association pour l'étude des problèmes économiques et humains de l'Europe, 10, Bd. Malesherbes, Paris. (page 103)

échéance lointaine. Mais elle présuppose dès maintenant une certaine disposition d'esprit, notamment et surtout, de la part des grands « dominants » du moment.

Dans ces conditions, le leadership découlant de la surpuissance américaine n'est plus de saison. Certes, le mot de « décolonisation » — employé méchamment par ceux qui semblent ignorer la dette de reconnaissance incommensurable contractée par les alliés européens envers les Etats-Unis — doit être considéré comme une monstruosité. Il n'en demeure pas moins que l'actuelle prédominance des USA dans la communauté atlantique doit s'atténuer progressivement. De même, la solidarité des deux grands ne saurait apparaître comme la consécration de la division en quelque sorte institutionnelle des nations de vieille civilisation en puissances directrices, d'une part, pays de second rang politique et économique, de l'autre.

Les intelligences ne manquent pas, en Europe atlantique. Seulement, quand, dans le domaine de la technique avancée, une entreprise de l'ancien monde a mis au point, dans ses usines, et à ses frais, une invention, une firme géante d'Outre-Atlantique — grâce aux fonds publics, notamment du budget des Forces armées — aboutit couramment à un résultat supérieur, acquis en quelque sorte gratuitement, ainsi que nous venons de le constater...

C'est là une inégalité flagrante, contraire aux principes d'une économie de marché, telle que la conçoit — théoriquement — la doctrine américaine. Et cette inégalité se retrouve au stade de la distribution. En effet, tout matériel concourant à la défense américaine doit être du dernier type. Si donc il a été surclassé, il peut alors être vendu à bas prix, au détriment du produit européen équivalent.

Il s'ensuit que l'industrie de l'ancien monde, malgré la haute qualité de ses techniciens, ne peut être compétitive vis-à-vis des firmes outre-atlantiques. Obligée, souvent, d'acheter des brevets américains, elle risque toujours d'arriver trop tard sur le marché international, à un moment où ce dernier est saturé. Car, couramment, le seuil de production

des fabricants européens coïncide avec le plein rendement des constructeurs américains.

Dans ces conditions, seule une étroite coopération, avec participation des Européens, non seulement à l'effort de recherche, mais aussi aux résultats obtenus dans les deux mondes, est de nature à former la véritable communauté atlantique de demain. Comme le soulignait le général Stehlin, dans une lumineuse étude adressée aux lecteurs allemands¹ : « Ce n'est pas une utopie de croire que l'esprit d'invention, les ressources économiques et le potentiel industriel de l'Europe occidentale sont suffisants pour... créer — au profit de tous les pays de l'Ouest européen — et à condition de s'associer à un système d'armement commun, une défense efficace contre une agression directe. Il est dans la nature humaine que le riche donne au pauvre, mais ne partage pas avec lui ce qu'il possède. » Et l'ancien chef de l'Armée de l'Air française conclut : « la solidarité n'existe que là où il y a égalité. »...

Le général Stehlin estime donc indispensable que les États-Unis renoncent à leur situation privilégiée, qu'ils acceptent une organisation bipolaire entre une Europe qui doit faire son unité et l'Amérique atlantique. Et cette coopération implique même, selon ce spécialiste, le partage de la capacité nucléaire, d'autant plus que le monopole américain, à ce point de vue, a virtuellement disparu.²

Le général Stehlin, dans son étude, envisageait surtout l'aspect militaire de l'indispensable coopération euraméricaine. Mais il convient d'élever le débat, en l'appliquant à l'ensemble du problème de la collaboration entre les deux continents atlantiques. La non-prolifération du secret atomique est, sur le plan humain, moins grave que le non-partage du secret économique et industriel au sein de ce « partnership » que désirait tant le président Kennedy.

¹ « Die französische Verteidigungskonzeption in den sechziger Jahren » (Europa-Archiv, septembre 1965).

² Cf., dans notre ouvrage, « Stratégie pour l'Occident » (Éditions Charles-Lavauzelle) : « Opinion du général Stehlin » (pages 156 et 157).

IV. CONCLUSION

Au terme de notre étude, il serait faux d'imputer à la France la responsabilité exclusive de l'actuelle crise atlantique. Le général Norstad n'a-t-il pas déclaré que « le général de Gaulle n'est pas le seul coupable »? Et les fautes de la politique américaine en la matière ont été soulignées, tout récemment encore ¹, par le professeur Hans J. Morgenthau, de l'Université de Chicago.

A vrai dire, les Etats-Unis peuvent beaucoup pour la réanimation de la communauté occidentale. Mais il leur appartient de concéder à leurs partenaires dans tous les domaines — politique, stratégique et économique — le droit de décision nécessaire à l'intérieur d'une alliance, ainsi que l'accès aux moyens que présuppose ce droit.

Car, en l'état actuel des choses, les Européens atlantiques admettent difficilement un certain « défi américain » et ils rejettent toute discrimination à leur égard, en matière atomique notamment. La « solidarité des deux Grands » leur pèse et leur fait redouter la perpétuation de l'actuel statu quo, né à Yalta...

Et pourtant l'opinion publique européenne — plus que les gouvernements peut-être — reste profondément attachée à l'idée atlantique. Elle a violemment réagi à la formulation d'une doctrine qui préconiserait une défense « tous azimuts » par l'Etat national seul, en dehors de toute alliance.

Par ailleurs, aux Etats-Unis le président Kennedy a offert jadis ce « partnership » qui devait associer, sur un parfait pied d'égalité, une Europe unie à l'Amérique atlantique. Tout récemment encore, l'ambassadeur Cleveland précisait, devant l'American Club de Paris: « Il n'est pas question qu'un seul Etat — fût-ce le nôtre — gouverne le monde ou une fraction du monde ». Et il entrevoyait différentes organisations, permettant des décisions collectives « en de nombreuses capitales ».

¹ Cf. Europa-Archiv du 10 octobre 1967.

Compte tenu de ces faits, il nous reste donc de sérieuses raisons d'espérer pour l'avenir de la communauté atlantique. Mais cela nécessitera deux grands efforts. D'abord de la part des alliés de l'ancien monde, à qui il appartiendra de « faire l'Europe », et ne serait-ce — en attendant mieux — qu'une « Europe des Patries », avec l'Angleterre notamment.

Ensuite de la part des Etats-Unis, qui devront aider l'essor européen, notamment en facilitant la réduction de l'écart technologique entre l'ancien et le nouveau monde. Ils feront alors de l'Europe ce solide partenaire qui leur est indispensable pour l'avenir de la communauté du Pacte.

Il en est des grandes puissances comme des grands patrons : elles ont besoin d'un associé compétent et fort, capable de leur fournir cette opposition respectueuse et adéquate, sans laquelle un chef ne peut pas vivre efficacement.

Et c'est sans doute pour cette raison que M. Morgenthau vient de conseiller à son gouvernement une politique susceptible de réduire la distance qui sépare encore les engagements mondiaux des Etats-Unis de la petite sphère des intérêts communs euraméricains.

Colonel Fernand-Thiébaud SCHNEIDER

Problèmes d'instruction des corps de troupes mécanisés et blindés

Autrefois, lorsque l'Armée était en presque totalité à pied, il était possible, en automne, de faire manœuvrer nos régiments ou nos divisions presque partout : le brodequin du fantassin et le sabot du cheval n'usaient guère l'asphalte et ne laissaient que peu de traces sur les champs moissonnés. Aujourd'hui encore, nos régiments d'infanterie, de dragons,